

Nice, le 13 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
des Alpes-Maritimes

À
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
Écoles Élémentaires Publiques et Privées (sous contrat)
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
de circonscription

Direction des
Services
Départementaux de
l'Éducation
Nationale des
Alpes-Maritimes
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
Tel: 04 93 72 63 00

Mission EAC-Arts Visuels
Affaire suivie par
Béatrice Audino
CPD Arts Visuels
CPDAP1.ia06@ac-nice.fr
Tel: 04 93 72 63 90

Objet : Dispositif national École et Cinéma 2023-2024

A l'initiative des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le dispositif École et Cinéma ouvre les portes du cinéma aux élèves des écoles élémentaires.

Une éducation à l'art et une éducation par l'art

Les actions en matière d'éducation artistique et culturelle s'organisent autour de trois axes : Rencontres / Connaissances / Pratiques.

Ce dispositif crée des rencontres avec des films de qualité, avec un lieu culturel et permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres. Il participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique ainsi qu'à la formation de la personne et du citoyen.

Dans le cadre des nouveaux programmes et du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de la loi de refondation de l'école et de l'application de la circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013, les équipes enseignantes peuvent inscrire le dispositif École et Cinéma dans le projet d'école. Ce dispositif contribue à la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. Il permet aussi d'explorer la diversité des pratiques au service du projet de l'élève.

Les enseignants volontaires ayant choisi de participer à ce dispositif s'engagent à en respecter les différentes composantes :

1. Sélection des films 2023-2024 :

Les films retenus par le comité de pilotage entrent dans la thématique « Trucs et Astuces : la magie du cinéma » et sont classés selon deux programmes :

Programme A pour le cycle 2 : CP, CE1 et CE2

Programme B pour le cycle 3 : CM1 et CM2, comprenant un film en version originale.

Les classes choisissent le programme qui les concerne lors de leur inscription. (Descriptif des films sur [le site de la mission EAC 1^{er} degré](#)).

2. Modalités de participation.

➤ **Les inscriptions.**

Elles débutent le **28 juin 2023** et se clôturent le **20 septembre 2023**, date **au-delà** de laquelle **aucune demande ne pourra être prise en compte**. Chaque enseignant inscrit sa classe en renseignant le formulaire accessible sur [le site de la mission EAC 1^{er} degré](#).

➤ **L'accompagnement des enseignants et ressources :**

3 modules de formation de 3 heures chacun (soit un module par film) seront proposés aux enseignants sur la plateforme de l'EAFIC. Les enseignants inscrits au dispositif s'engagent à participer à **un minimum de 3 heures de formation** en s'inscrivant individuellement à au moins un des modules « École et Cinéma ». Ils peuvent participer à plusieurs ou à tous les modules de formation École et Cinéma s'ils le souhaitent. Chaque module contient le pré-visionnement du film concerné suivi d'un accompagnement pédagogique et culturel. **Les modalités de formation et les lieux retenus pour les projections seront précisés à la rentrée 2023.**

Les enseignants peuvent par ailleurs bénéficier de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet et la préparation ou le prolongement du travail sur les œuvres, en amont ou en aval des séances, grâce à la plateforme [Nanouk](#), gérée par **L'Archipel des Lucioles**, et aux documents pédagogiques et ressources proposés sur [digipad école et cinéma 06](#).

➤ **Le financement du projet.**

Le prix d'entrée par film est de 2,50 € par élève. L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de sorte que le principe de gratuité de l'école soit respecté. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou de partenaires culturels ne sont pas à exclure.

➤ **Les projections pour les classes.**

Les classes pourront assister à des projections organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération.

Les exploitants sont des relais actifs du dispositif. La liste est consultable sur le site de la mission EAC 06.

Dans le cadre d'une relation partenariale avec les écoles, ils développent un travail de proximité et mettent en œuvre une politique d'animation culturelle et une sensibilisation au jeune public. Ils assurent des conditions d'accueil et de projection optimum et veillent à ce que le nombre d'élèves présents permette une séance de qualité.

Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition des films par le CNC. Le calendrier des plages de projections sera communiqué à la rentrée.

Les enseignants devront ensuite s'inscrire auprès de l'exploitant partenaire sur une séance qui leur convient.

COORDINATION ÉDUCATION NATIONALE : DSDEN des Alpes-Maritimes

Contact : Béatrice Audino, Conseillère Pédagogique Départementale en Arts Visuels sous la responsabilité de Mme KLEIN, ADASEN.
CPDAP1.ia06@ac-nice.fr

A CONTACTER AU SUJET des animations pédagogiques, des projets, des ressources.

COORDINATION CINEMA : HELIOTROPE, Promotion et Diffusion du Court

Métrage / Contact : Laurent TREMEAU et Julien BONAVITA
10 Bis Rue Penchienatti - 06000 NICE Tél : 04 97 13 97 65 / 06 99 80 98 18
julien@nicefilmfestival.com / laurent@nicefilmfestival.com

A CONTACTER AU SUJET des séances de cinéma avec les élèves, pour les relations avec les exploitants de cinéma, et en cas de besoin de ressources supplémentaires (intervenant, atelier)

Laurent Le Mercier